

Règlement du concours de couronnes de Noël

Article 1 : Généralités

Les règles ci-après s'appliquent au « concours des couronnes de Noël du Famenne & Art Museum », ci-après dénommé le « Concours ».

Le concours est organisé par le Famenne & Art Museum, dont le siège social se situe au 17, rue du commerce – 6900 Marche-en-Famenne, inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro d'entreprise 0442-445-803, ci-après dénommé l' « Organisateur ».

Ce règlement concerne notamment les conditions de participation au concours et son déroulement. La participation au concours implique la totale acceptation par le participant des conditions du présent règlement.

Article 2 : Modalités de participation

Ce concours est un jeu sans obligation d'achat.

Ce concours s'adresse à toutes les classes maternelles et primaires. Le titulaire peut inscrire sa classe en remplissant le talon de participation et en le renvoyant par mail à fam@marche.be ou par courrier postal au 17, rue du commerce – 6900 Marche-en-Famenne pour le 18 octobre 2024 au plus tard.

Les informations nécessaires à l'inscription sont les suivantes :

- Nom et prénom du/de la titulaire de classe
- Année (Accueil à 6) et niveau (maternelle ou primaire) de la classe + nombre d'élèves
- Nom de l'école + adresse
- N° de GSM auquel joindre le/la titulaire
- Adresse email à laquelle joindre le/la titulaire

Article 3 : Données techniques de la couronne

- Dimensions : 50 cm de diamètre maximum
- Matériaux : non-périssables. La couronne doit pouvoir rester en bon état jusqu'à la fin du concours (soit le 3 janvier 2025) et ne pas être constituée d'éléments risquant de pourrir, d'attirer des insectes ou de provoquer des dégradations aux salles du musée.

Article 4 : Modalités de dépôt

Les couronnes sont à déposer au Famenne & Art Museum pour le 6 décembre au plus tard, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Article 5 : Durée du concours

Les couronnes seront exposées au Famenne & Art Museum à partir du 17 décembre 2024, uniquement pour les classes des écoles participantes, et du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 au public, aux heures d'ouverture du musée.

Article 6 : Mode de sélection des gagnants

Chaque visiteur recevra un bulletin pour voter pour ses trois couronnes préférées en attribuant des points comme suit :

- 10 points à sa couronne préférée
- 7 points à sa deuxième couronne préférée
- 4 points à sa troisième couronne préférée

Les points seront cumulés pour chaque couronne. Les trois couronnes ayant remporté le plus de points seront les lauréates du concours.

Les classes gagnantes seront contactées à partir du 13 janvier 2025.

Article 7 : Lots

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- L'entrée gratuite pour toute la classe chez Badaboum.
- 1 h de balade en char à bancs pour toute la classe par Attelages ardennais.
- L'entrée gratuite pour toute la classe à la salle d'escalade Peace&Bloc.

Les lots ne sont pas échangeables contre un bon à valoir, ni auprès de nos partenaires, ni auprès de l'organisateur, et sont à utiliser avant le 4 juillet 2025.

Article 8 : Avantages octroyés aux participants

Sur réservation, l'exposition des couronnes sera accessible aux élèves et accompagnateurs des classes participantes, mais aussi aux élèves et accompagnateurs des autres classes de l'école, gratuitement et en visite libre (non-accompagnés d'un guide du musée) du 17 au 20 décembre 2024 inclus. L'occasion pour les élèves de venir voter pour leurs couronnes préférées.

Par ailleurs, une entrée gratuite sera remise à chaque élève ayant participé à la réalisation d'une couronne pour venir les voir en famille aux dates suivantes uniquement: 23, 24, 26, 27, 30, 31 décembre 2024, 2 et 3 janvier 2025, de 10h à 12h et de 13h à 17h.

Article 9 : Personne de contact

Famenne & Art Museum

Adélaïde Van Duyse – Attachée pédagogique

Rue du Commerce, 17 - 6900 Marche-en-Famenne

fam@marche.be - 084/32.70.60